

FONDATION PIERRE-GEORGES LATECOERE

**PROCES-VERBAL DE LA 4^{Eme} SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE FONDATION
TENUE LE 21 JUIN 2008 A 11h00**

Sont présents : Membres

Mme Marie-Vincente LATECOERE, *Présidente*
M. Pascal CHAPPELAND, *Vice-Président*
Monsieur Gérard COLLOT, *Vice-Président*
M. Philippe CHAPPUIS, *Trésorier*
M. Benoît DAYER, *Secrétaire*
M. Patrick CHOLLET
Mme Bernadette DESALBRES
M. Rémi DESALBRES
M. Edouard MONTIER
M. Jean-Claude NIVET
M. Shaibata MRABIHRABOU (SADAT)
M. Eugène BELLET
M. Robert FLAGEAT
M. Pierre-Elzéar LATECOERE
Mme Gersende LATECOERE
Mme Sancier LATECOERE

Membres d'honneur

M. Pierre LATECOERE, *Président Conseil d'Honneur*
M. Jean CHAZOTTE, *parent de Jean MERMOZ*
Mme Dominique CRESSENT-LEJEUNE
Mme Martine LAPORTE
M. Denis PARENTAU
M. Hubert REINE
Mme Marylène VANIER

Nouveaux Membres d'Honneur

M. Olivier d'AGAY
Mme Marie-Christine BAGGIO
M. Philippe DE SAINT-EXUPERY, *excusé*
Mme Catherine GAY
M. Daniel GIRARDET
Mme Dauphine LATECOERE
M. Iahcen MAHRAOUI, *excusé*
M. Alain DISY

Excusés :

M. Michel BARBIE
M. Bernard CAMMAN
M. Bernard CHABBERT
Mme Agnès DE MASCAREL
M. Pierre DE MASCAREL
M. Alain DE SAINT-EXUPERY
M. Maurice DORMOND, *Réviseur*
M. Antoine DOUSSAUD
M. Jacques EYRAUD
M. Gérard FELDZER,
M. Jean GUILLAUMET
M. Jean-Didier HEMOUS DAURAT
M. François JUNCA
M. Christian LANTENOIS
M. Jean MERMOZ
M. Thierry SENTOUS
M. Andrea SOBRIO
M. James VITRAC

1. Ouverture, feuille de présence et procès-verbal 2007

Madame la Présidente ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour annexé.

Tous les membres signent la Feuille de présence, faisant partie intégrante du présent compte rendu.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2007 adressé aux membres est approuvé à l'unanimité

2. Présentation d'un rapport d'activité oral pour l'année 2007

La Présidente fait un rapport oral de l'activité de la Fondation pour l'exercice 2007.

Malgré la situation boursière, les états financiers sont satisfaisants. Le Trésorier donnera lecture de son rapport tout à l'heure.

Les faits marquants sont les suivants :

- La Ligne fête cette année ses 90 ans (1918-2008). Plusieurs manifestations ont été et seront organisées pour célébrer cet anniversaire.
- En 2007, la Fondation a financé de façon partielle deux équipages, l'un suisse, l'autre franco/espagnol, lors du 25^{ème} Rallye Toulouse Saint-Louis du Sénégal Toulouse, sur la ligne de l'aéropostale.

Dans ce cadre, elle a participé au financement des tentes à Cap Juby où l'orchestre philharmonique du Maroc a donné un concert exceptionnel.

- Les 9, 10 et 11 novembre 2007, la Fondation a collaboré à l'organisation d'une vente d'objets marocains au profit de l'Association Pierre-Georges LATECOERE.
- La Fondation a organisé la 5^{ème} coupe de ski LATECOERE du 1^{er} au 3 février 2008. Le vendredi 1er, la Fondation a pu grâce à Adrien DUVILLARD organiser des conférences, diaporamas et films sur l'aviation à l'auditorium de la ville de Megève

Le samedi 2 février 2008 a eu lieu le traditionnel slalom géant organisé pour les participants de la coupe, suivi d'un dîner savoyard à l'hôtel-restaurant l'Igloo. La soirée s'est terminée par une descente aux flambeaux vers Megève.

- A la fin du mois de février 2008, Marie-Vincente LATECOERE, Eugène BELLET, Rémi DESLABRES, Marie-Christine BAGGIO et Bernadette DESLABRES se sont rendus à Tarfaya et ont été reçus par le Wali de Laayoune. Plusieurs projets y sont à l'étude.

La fondation continue de soutenir le Wali dans son entreprise de protéger le site historique de la Ligne, soit la piste d'atterrissage, les bâtiments ou fondations existants de cette période et le fort.

- Du 1^{er} au 4 mai 2008, l'Association avec le soutien de la Fondation tenait un stand à Biscarrosse pour le rassemblement des hydravions, en présence en particulier de Marie-Vincente Latécoère et Bernadette Désalbres.

Ces journées ont reçu 22000 visiteurs, il y avait 36 hydravions dont le dernier Dornier et des démonstrations en vol magnifiques tous les après-midi. L'association «Mémoire Latécoère» participait également à ces différentes manifestations pour diffuser l'esprit de la ligne par ses actions auprès des écoles du Maroc, de Mauritanie et du Sénégal.

- Le site Internet www.latecoere.com a été complètement remis à jour au cours des derniers mois. Il y figure déjà de nombreuses archives ainsi que des vidéos retraçant l'épopée des pionniers de la Ligne.

Les "Carnets de la Ligne" peuvent être commandés "online" avec d'autres objets qui témoignent de l'aventure de l'Aéropostale.

3. Rapport du trésorier sur les comptes ainsi que le bilan au 31 décembre 2007

M. Philippe CHAPPUIS donne lecture de son rapport annexé.

En résumé, en comptabilité au 31 décembre 2007, la fortune de la Fondation était de CHF 1'741'252,21. Pour l'exercice 2007, la fortune de la Fondation s'élève à CHF 1'738'621,85 au 31 décembre 2007, par rapport à l'exercice 2006.

En bourse, la Fondation a enregistré une performance négative de 2,44%.

Après attribution de CHF 30'000.- à la réserve, il reste un bénéfice de CHF 20'000.-.

M. Philippe CHAPPUIS explique brièvement les raisons de ce résultat. Il faut selon lui rester très vigilant compte tenu des tendances volatiles des marchés financiers mais la situation n'est pas alarmante.

4. Rapport du réviseur

Il est donné lecture du rapport joint de M. Maurice DORMOND, Réviseur.

Discussion sur les rapports du Trésorier et du Réviseur

S'en suit un débat approfondi au cours duquel de nombreuses personnes s'expriment et en particulier le Secrétaire, le Trésorier et la Présidente.

5. Approbation des comptes et décharge des membres du Conseil de Fondation, du Trésorier, du Réviseur et élection d'un nouveau Réviseur

Le Conseil vote la décharge des membres du Conseil de Fondation et du réviseur, chaque membre s'étant abstenu pour ce qui le concerne.

M. Maurice DORMOND présente sa démission au Conseil de fondation, qui le remercie pour l'assistance lors de la constitution de la Fondation et son activité depuis.

A l'unanimité, il est approuvé :

1. la décharge au membre du Conseil, au Trésorier et au réviseur,
2. les comptes 2007,
3. l'élection de M. Yves BACHELIER comme réviseur spécifiquement qualifié. Le Conseil lui souhaite la bienvenue.

6. Cooptation, nominations et révocations

Sur proposition de Madame la Présidente, sont proposés au conseil d'honneur:

Olivier D'AGAY
Marie-Christine BAGGIO
Catherine GAY
Dauphine LATECOERE
Iahcen MAHRAOUI
Philippe DE SAINT-EXUPERY
Jean Paul BURGUES
Daniel GIRARDET
Alain DISY

Ils sont cooptés à l'unanimité au Conseil d'honneur, sous réserve de l'abstention de M. Jean-Claude NIVET.

Le Conseil de fondation ainsi que le Conseil d'honneur leur souhaitent la bienvenue.

Sont proposés à la révocation, M. Laurent ABAD et M. Bernard BACQUIE, dont la mésestimation et l'attitude insupportable nuisent à la cohésion du groupe.

M. Gérard COLLOT appelle à plus de précisions.

C'est un conflit de personnes aux Editions entre rédacteur et collaborateurs des Carnet de la Ligne. M. Jean-Claude NIVET précise le mauvais esprit avec l'intervention d'avocats et l'animosité régnante.

M. Rémi DESALBRES veut en tirer des enseignements pour l'avenir. Il recommande de définir par écrit les droits et devoirs.

Les Editions vont proposer leur dissolution lundi prochain.

Ces révocations sont approuvées à l'unanimité.

7. Révision des statuts

7.1 Modification de l'article 9 des statuts

Il est proposé au Conseil de fondation d'augmenter le nombre maximum de membres de 27 à un nombre compris entre 35 et 50. L'effectif actuel étant de 26.

Cette modification a été préalablement soumise à l'autorité de surveillance des fondations du canton de Vaud le 20 mai 2008 et n'appelle pas commentaires de sa part.

Les statuts sont modifiés comme suit:

Article 9 actuel :

"Il est composé de cinq à vingt-sept membres, nommés par cooptation."

Article 9 nouveau :

"Il est composé de 5 à 50 membres, nommés par cooptation."

La modification de l'article 9 est approuvée à l'unanimité, sous réserve de l'abstention de Pascal CHAPPELAND.

7.2 Procès verbal 2007, chiffre 6 p. 4-6

Selon l'article 95 al. 1, litt. i ORC, tous les membres de l'organe suprême de la fondation doivent être inscrits au registre du commerce.

Suite à la décision négative de l'autorité de surveillance des fondations du canton de Vaud du 8 août 2007, la modification des statuts -votée à l'unanimité lors de la précédente séance, selon laquelle les membres du Conseil de fondation qui ne souhaitaient pas être inscrits au registre du commerce rejoignaient les rangs du Conseil d'honneur tout en conservant leur droit de vote- ne peut entrer en force.

Afin de régulariser la situation, chaque membre du Conseil de fondation non encore inscrit a reçu un courriel d'information.

En réponse : - Mme Agnès de MASCAREL, M. Robert FLAGEAT, M. Eugène BELLET, M. Bernard CHABBERT et M. Jacques EYRAUD sont maintenus au Conseil de fondation.

- M. Christian LANTENOIS, M. Bernard CAMMAN, M. Andréa SOBRIO, M. François JUNCA, M. Pierre de MASCAREL et M. Michel BARBIE sont cooptés au Conseil d'honneur.

7.3 Adoption d'un règlement instituant une Commission d'organisation, de gestion et d'administration

Le nombre de membres du Conseil de fondation et du Conseil d'honneur n'a eu cesse d'augmenter ces dernières années. Dès lors, il est proposé au Conseil de fondation d'adopter un règlement instituant une délégation du Conseil de fondation.

Cette délégation sera composée de plusieurs membres du Conseil de fondation aura pour mission de gérer les affaires courantes, d'élaborer et de mettre en œuvre les projets de la Fondation. Elle sera aussi chargée de proposer les nouveaux membres ainsi que les présidents des deux conseils à coopter selon les statuts.

Le 22 mai 2008, l'autorité de surveillance des Fondations a préavisé favorablement sur la teneur du règlement, en suggérant deux modifications intégrées.

Le présent règlement d'organisation, de gestion et d'administration est soumis à l'acceptation du Conseil de fondation.

Règlement d'organisation, d'administration et de gestion de la Fondation Pierre-Georges Latécoère instituant une délégation du Conseil de fondation

Conformément à l'article 9 des statuts, le Conseil de Fondation adopte un règlement instituant une délégation du Conseil chargée de l'organisation de l'administration et de la gestion de la Fondation.

ARTICLE PREMIER ; COMPOSITION

Le Conseil de fondation (ci-après « Le Conseil ») désigne à la majorité ceux de ses membres, disposant de la signature collective à deux, qui composent la Commission d'organisation, d'administration et de gestion de la Fondation Pierre-Georges LATECOERE (ci-après « La Commission »). Le (la) Président (e) est membre de droit et préside la Commission.

ARTICLE DEUXIEME ; ORGANISATION

La Commission propose à la majorité les futurs membres du Conseil de Fondation et du Conseil d'Honneur à coopter selon les statuts.

La Commission propose à l'unanimité les candidats-(es) à la présidence du Conseil de Fondation et du Conseil d'Honneur, à coopter selon les statuts, par les membres du Conseil de fondation.

ARTICLE TROISIEME ;ADMINISTRATION ET GESTION

La Commission s'occupe de la gestion des affaires courantes entre deux séances du Conseil. Elle reçoit du Conseil une délégation de compétences à cet effet.

La Commission agit conformément à la loi et aux statuts et rend compte de ses activités lors des séances ordinaires du Conseil.

Elle est chargée d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre les différents projets de la Fondation en conformité avec le programme du Conseil et de les soumettre à l'approbation ou à la ratification de celui-ci

ARTICLE QUATRIEME;DISPOSITION FINALE

Le présent règlement est soumis à l'approbation de l'autorité de surveillance conformément à l'article 9 des statuts.

Le règlement est adopté à l'unanimité.

M. Pascal CHAPPELAND propose au moins 1 à 2 réunions par an. Mme la Présidente propose une séance lors de la coupe de Ski à l'Igloo.

Me Benoît DAYER reçoit les pouvoirs nécessaires pour régulariser ces modifications auprès de l'Autorité de Surveillance des Fondations et du registre du commerce.

Les premiers membres sont :

- M. Gérard COLLOT;
- M. Pascal CHAPPELAND;
- M. Philippe CHAPPUIS;
- M. Patrick CHOLLET;
- M. Benoît DAYER;
- Mme Bernadette DESALBRES;
- M. Rémi DESALBRES;
- M. Edouard MONTIER;
- M. Jean-Claude NIVET;
- M. Shaibata MRABIHRABOU (SADAT)

Ils sont désignés à l'unanimité.

8. Projets et réalisations 2008-2009

En ce qui concerne les projets en cours, outre ce qui a déjà été annoncé, on peut relever :

- La Fondation souhaite participer à l'organisation d'un voyage pour les 90 ans de la création des Lignes aériennes Latécoère. Le Breguet XIV construit à Toulouse par M. BARBIE et son équipe seront à Cap-Juby pour cette occasion. Il viendra par la voie des airs en plusieurs étapes qui donneront certainement lieu à des manifestations de sympathie auprès des populations rencontrées. La Fondation participera au financement de cette aventure.

Eugène BELLET prend la parole : le projet de construction d'un Breguet XIV est né en 1992. Aujourd'hui l'avion a 30 heures de vol. Il attend sa certification pour juillet 2008.

Eugène BELLET est optimiste pour son envoi à Cap Juby. Il y a toutefois des problèmes de financement. Il convient de souligner la bonne harmonie avec les LATECOERE.

On projette de tourner un film et de réaliser un livre.

L'avion décollera le 5 octobre en même temps que le rallye. Il rejoindra Cap Juby pour les 10, 11 et 12 octobre 2008 lors du retour des avions du rallye.

Le Breguet XIV volera avec un avion accompagnateur pour prise de vue et un avion de logistique. Son retour à Toulouse est prévu les 16 / 17 octobre 2008.

Seront présents à Cap-Juby : les 25 équipages du rallye Toulouse – Saint Louis du Sénégal dirigé par Eugène BELLET et l'équipe « Mémoire Latécoère » avec sa présidente, Dominique CRESSEND-LEJEUNE.

- Organisation d'un colloque de deux jours à Toulouse en décembre 2008 par l'Académie des Jeux Floraux, Jean-Didier HEMOUS, petit-fils de Didier DAURAT, membre de la

Fondation, et Olivier D'AGAY, président de l'association Saint-Exupéry, pour célébrer la ligne.

M. Gérard COLLOT sera conférencier. L'organisation est en cours et se déroulera sur 2 matinées et 2 après-midi. Un échange intervient avec la Présidente

Sont prévus dans le cadre du colloque : une exposition des peintres de l'air avec la collection de la Fondation, des projections de film et un concert supervisé par Jean-Didier HEMOUS.

- Marie-Christine BAGGIO propose de créer une « Association des villes escales de la Ligne et Aéropostale » afin de relier ces villes situées sur plusieurs continents, de tisser des liens, d'échanger, de se tenir informé des activités créées autour de ce passé aéronautique commun : organisation de rallyes, expositions, conférences, etc. Eventuelle mise en place d'un site Internet et d'un forum.

Mme Marie-Christine BAGGIO prend la parole. Elle développe son idée de relier les différentes villes escales de la légende aéropostale, soit environ 50 villes, mais les coûts et les problèmes sont importants.

Solution : la charte internationale de la ligne Latécoère et aéropostale, la ville signe et assure les coûts administratifs.

Pour le fonctionnement, il y aura dans chaque ville un comité de pilotage civil, Fondation et histoire de la Ligne. Une base légale existe et des subventions sont possibles.

Le maire de Toulouse est favorable à être leader de ce projet. La charte pourrait être signée en décembre 2008 pour les 90 ans.

Intervention de M. Denis PARENTAU, représentant Air France. Les Brésiliens ont nationalisé la Ligne. L'Argentine et Chili rencontrent des problèmes. Air France est propriétaire de l'Aéropostale. Cela n'ira pas sans difficulté.

- Le 23 novembre 2008, la Fondation collaborera à nouveau à l'organisation d'une vente annuelle d'objets marocains au profit des œuvres de plusieurs associations dans les salons Etoile Marceau. Une petite restauration sera organisée sur place. La dernière édition a connu un franc succès et l'ambiance était remarquable.
- Le 24 janvier 2009, concours de ski à Mégève.

9. Divers et Propositions

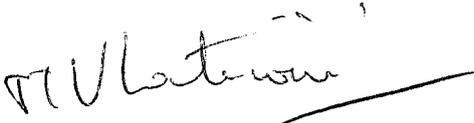
M. SADAT prend la parole pour parler de Tarfaya. Grâce au don par la Fondation au Musée de Cap Juby d'une collection de cartes postales et affiches, € 700.- sont gagnés. Ils permettent l'ouverture d'une classe scolaire dans un lieu éloigné (€ 300.-), l'engagement de deux institutrices à mi-temps ainsi que la réfection des sanitaires. Le Musée participe à la réalisation de films documentaires et fait l'objet de six articles dans les journaux marocains.

Un Prix Latécoère est décerné sur place.

La zone de la piste Latécoère est devenue non constructible.

M. Bernard COLLOT propose que la prochaine assemblée générale soit convoquée à 10h30.

Plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 12 h 55.


La Présidente


Le Secrétaire